



## SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 7 décembre 2021

Délibération n°60/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 7 décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 24 novembre 2021.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michael CANIT, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY et Xavier BONNEFONT.

Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Fatna ZIAD et Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU.

Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nelly VERGEZ et Stéphanie GARCIA.

Membre consultatif présent : monsieur Andréas KOCH.

Membres consultatifs absents excusés : monsieur Daniel BRAUD, mesdames Anne FRANGEUL et Cécile FRANCOIS.

### **Objet : Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA) – Convention 2021**

L'Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA) a été créée en 1999 à l'initiative du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis afin de répondre à un besoin de professionnalisation du secteur de l'animation. Le Pôle Image en a confié la gestion, dès sa création, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente.

La formation s'est naturellement intégrée au paysage de l'animation française, bénéficiant d'une très bonne réputation chez les professionnels de l'image. L'école est membre du Réseau des Ecoles de Cinéma d'Animation (RECA).

Depuis son ouverture, l'école est passée d'une première promotion de 16 étudiants à 165 étudiants à la rentrée 2021-2022.

Depuis la rentrée de septembre 2020, la durée du cursus est passée à 5 ans. La formation est sanctionnée, depuis janvier 2019, par un diplôme de *Chef de projet Conception et Réalisation de Cinéma d'animation* certifié RNCP de niveau 6 [bac+3/4].

Depuis sa création, le financement de cette école est soutenu par le SMPI Magelis.

Pour l'année 2021, le budget prévisionnel annuel de l'école est évalué à 1 700 000 €. Le budget réalisé 2020 s'élève à 1 645 879 €.

Par courrier en date du 2 novembre 2021, le SMPI Magelis est sollicité par la CCI à hauteur de 250 000€. Le Pôle Image subventionnera l'EMCA à hauteur de 250 000 € au titre de l'année 2021. Ce montant représente 14,7 % du budget prévisionnel (environ 1500 € par étudiant).

Les frais de scolarité de l'école s'élèvent à 6625 € par an pour les 3 premières années du cursus. Ils monteront à 8125 € par an pour les années 4 et 5 du nouveau cursus. En 2021, les frais de scolarité représenteront un produit de 1 098 000 € soit 64,59 % du budget prévisionnel.

Le reste des produits est constitué des recettes de prestations de formation professionnelle, de la taxe d'apprentissage et d'une subvention d'équilibre de la CCI.

Le projet de convention relatif au financement de l'EMCA qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des deux partenaires [Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et Chambre de Commerce et d'Industrie] et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2021 comme ci-annexée ;
- autorisent monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire  
du fait de sa publication le 10 déc. 2021  
et de sa transmission au  
représentant de l'État le 10 déc. 2021  
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 10 décembre 2021

Signé: Le Président

Le Président,  
Philippe BOUTY

